

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 11

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

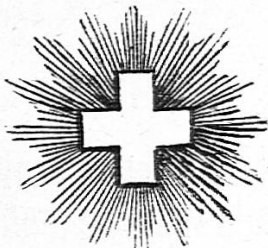
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIV^{re} ANNÉE

N° 11
Série A



LAUSANNE

16 mars 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Examens annuels. — Langue et littérature allemande dans le stade supérieur des études. — L'enseignement du français en deuxième année du degré inférieur. (Fin.) — Le rajeunissement des cadres. — Informations. — Revue des idées : Publications pédagogiques en Suisse romande. — Enfance et adolescence.*

EXAMENS ANNUELS

Nous avons salué avec infiniment de plaisir les tendances résolument renouvratrices de l'article de M. Paul Mottaz, « L'école et la vie », paru dans le numéro de l'*Educateur* du 15 février dernier.

« Nécessité pour l'instituteur de s'assurer plus d'indépendance, révision de nos programmes, réforme de nos examens annuels, intensification de la culture du civisme », tout instituteur dont le cerveau n'est pas cristallisé dans la routine ou l'apathie devrait faire sien ce credo pédagogique et contribuer à sa réalisation.

Il nous paraît qu'un point de ce programme, dont M. Mottaz a fait le procès en termes essentiels, devrait appeler l'attention immédiate des autorités compétentes : « La suppression ou la réforme des examens. » Il y a là péril en la demeure. Nous nous permettons donc d'insister encore.

* * *

Aux termes des Instructions générales du Plan d'études vaudois, « le souci permanent de l'instituteur n'est pas exclusivement l'acquisition d'une dose plus ou moins forte de savoir, mais bien plutôt la formation du caractère et de solides qualités morales. » Sage souci que celui-là, et qui justifie pleinement la noblesse tant prônée de nos fonctions ! Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

En l'espèce, les examens annuels augmentent indéfiniment cette distance. Ils sont, disons-le une fois franchement, un obstacle non seulement à une éducation solide, mais encore à une instruction rationnelle.

* * *

Les examens, obstacle à une éducation solide :

Les examens annuels ne peuvent porter, en effet, que sur le côté « instructif » de notre tâche pédagogique, partie dont les résultats plus ou moins immédiats sont seuls susceptibles d'être estimés avec quelque chance de justice et de justesse. Les effets éducatifs, eux, sont à échéance lointaine ; un jury d'examen ne saurait raisonnablement prétendre à les reconnaître et à les juger. Ainsi, les notes d'« instruction » attribuées aux examens, ne devraient logiquement servir à exprimer que la valeur *exclusive* des « connaissances » enseignées par le maître. Tel n'est pas le cas. Elles servent de base principale pour l'appréciation du travail *complet* de l'instituteur. Celui-ci se trouve ainsi placé en face de ce cruel dilemme : ou accorder la prééminence à l'instruction au détriment de l'éducation, mais aller au-devant de brillants examens, ou subordonner l'instruction à l'éducation, mais encourir la défaveur des experts. Quoique l'on se défende volontiers d'être sensible à l'éloge ou au blâme qui découlent des résultats d'examen, on tient bel et bien en son for intérieur — c'est humain — à l'estime de ses juges, tout arbitraire que soit leur verdict. Dès lors, la solution du dilemme s'impose : on se détermine, contre les généreuses indications des Instructions générales, en faveur de la première alternative.

Et adieu individualité, caractère, qualités morales !

* * *

Les examens, obstacle à une instruction rationnelle :

Nous disions plus haut que les experts ne peuvent donner de l'instruction qu'ils sont chargés d'examiner, qu'une appréciation *relativement* juste. Nous ajoutions même qu'elle est généralement arbitraire, parce que fondée sur une expertise forcément superficielle et aléatoire.

Les Commissions scolaires dans leur ensemble, et les jurys d'examen en particulier, n'ont pas en effet les compétences péda-

gogiques nécessaires, ni des connaissances concrètes et spéciales suffisamment précises pour estimer à sa réelle valeur le savoir de nos écoliers. Les réminiscences scolaires de tel agriculteur, les capacités générales de tel pasteur, les dispositions particulières pour le dessin, le calcul ou les sciences naturelles de tel géomètre, rentier ou pharmacien ne sont pas un garant assez sérieux de la sagesse de leur jugement. Les uns ne savent pas assez, les autres trop. Ce n'est pas chose simple, en vérité, que de procéder à des investigations consciencieuses dans le cerveau d'un écolier.

A moins que l'on ne borne son expertise à l'« antichambre » du cerveau : la mémoire. Conscients de l'inconsistance de leur savoir ou de la difficulté de son adaptation à celui d'un enfant, nos experts, en général, se résignent à ce procédé de fortune. Ils apprécient plus ou moins favorablement suivant que la mémoire de l'examiné est plus ou moins fidèle, c'est-à-dire suivant que la *récitation* est plus ou moins sans accroc. Dès lors, la tâche instructive de l'instituteur soucieux de satisfaire ses juges est toute tracée, et les élèves deviennent les innocentes victimes d'un gavage systématique. Emmagasinier dans la mémoire le plus de savoir possible, en vue du meilleur examen possible, tel devient le mot d'ordre. Mais dans la mémoire seulement, ce qui est la pire façon d'enseigner. La psychologie démontre aisément que ce système de suralimentation intellectuelle aboutit à fin contraire de son objet. La nourriture passe mal, la digestion ainsi précipitée est mauvaise et l'assimilation par l'intelligence nulle ou superficielle. Tout cela sans compter le surmenage intellectuel et physique, corollaire obligé de cet enseignement « à la vapeur » en vue de l'examen, dont un récent article du Dr Jeanneret signalait le danger, dans la *Gazette d'hygiène, de médecine et de sciences sociales*.

Ainsi et de plus, l'école enfante parfois de ces esprits de surface, raisonneurs dévoyés et utopistes creux, proie facile des chimères d'un certain socialisme et de l'antimilitarisme.

* * *

Comment remédier à cet inquiétant état de choses ? Les moyens sont nombreux. Le plus radical et le meilleur consisterait dans la suppression pure et simple de l'examen oral tout au moins, ce que

préconise M. Mottaz. Mais cette solution se heurte, pour le canton de Vaud, à l'art. 189 du « Règlement » qui stipule que « la Commission scolaire procède chaque année, au mois d'avril, à un examen... » Il est à souhaiter que le Règlement soit modifié sous ce rapport.

Mais il est possible, en attendant, de *varier les modalités de l'examen*. Ainsi, les autorités scolaires de Montreux, fort sagement inspirées, ont innové une excellente méthode, à notre avis, d'examen d'histoire biblique. L'expert pose au tableau noir quatre ou cinq questions portant sur l'ensemble du programme, les mêmes dans toutes les classes, et les élèves répondent par écrit, en peu de mots et en peu de temps. Outre les avantages de rapidité, de simplicité et d'uniformisation dans l'appréciation, cette méthode présente celui, beaucoup plus sérieux et qui prime tous les autres, de substituer l'étude approfondie par questionnaires à l'étude superficielle par mémorisation. De plus et enfin, elle permet d'éviter les pertes de temps et les fatigues dangereuses qu'impose le rebâchage à domicile, de la foule innombrable des chapitres qui constituent le bagage « mémorisable » de nos écoliers.

Un autre système consisterait à présenter à l'expert un certain nombre de questionnaires (établis par l'instituteur ou les autorités scolaires) correspondant aux branches du programme à examiner. Quitte à l'instituteur de contrôler de concert avec l'expert, pour le cas où celui-ci se découvrirait incompetent, la précision des réponses.

Un autre, et beaucoup plus simple et plus libéral, serait celui de l'examen collectif, par questions posées à l'ensemble de la classe. Moyen qui permettrait aux contrôleurs de se faire un jugement sur la valeur globale de l'enseignement.

Il y en a d'autres encore. Il n'est que de chercher. Ce qui importe, aujourd'hui, c'est que soit mise au rancart une méthode surannée, digne tout au plus de l'enseignement scolastique du moyen âge. Ce qui importe, c'est qu'il soit loisible à l'instituteur de travailler avant tout à la formation de caractères. Le pays en a besoin.

M. CHANTRENS.

LANGUE ET LITTÉRATURE ALLEMANDE

dans le stade supérieur des études.

Quelles que puissent être les répercussions de la guerre sur nos programmes scolaires, la connaissance de la langue allemande et celle des moments essentiels de l'histoire littéraire allemande resteront en Suisse romande deux éléments importants d'une éducation complète. Les stades élémentaire et moyen de cette étude ont eu leur part de la crise des méthodes en tous pays ; avant de porter un jugement sur les résultats de l'enseignement d'une langue, il ne faut pas oublier, pour être équitable, que les exigences doivent varier avec les établissements d'instruction et le but spécial qu'ils poursuivent. Une chose est certaine toutefois : c'est que les classes supérieures de nos gymnases doivent être à même, après six ou sept années de leçons d'allemand reçues par des élèves triés sur le volet, de traiter la littérature étrangère dans la langue étrangère. Ce serait faire l'aveu d'un piètre échec que de devoir, dans de telles conditions, en venir à un cours de littérature allemande dicté... en français, alors que l'étude de cette langue aurait débuté cinq ou six ans plus tôt.

Il faut reconnaître toutefois que les classes supérieures de nos établissements secondaires ne possédaient jusqu'ici aucun manuel leur facilitant l'étude de la littérature allemande en allemand. Les manuels composés pour les gymnases d'Allemagne présentent divers inconvénients dont la difficulté du texte n'est que le moindre. Plusieurs gymnases de jeunes filles de chez nous ont fait usage pendant quelques années du livre de Kluge : *Geschichte der deutschen Nationalliteratur*. L'esprit qui anime son auteur est suffisamment caractérisé par ce simple fait : Avant la guerre, Carl Spitteler était pour Kluge « un poète par la grâce de Dieu, joignant à la plus grande richesse des idées la qualité d'être l'un des meilleurs narrateurs de l'époque présente ». La nouvelle édition de cet ouvrage a changé tout cela : « Carl Spitteler, dit-elle, né en 1845 à Liestal, est devenu indigne de toute appréciation de ses ouvrages par un véritable Allemand, à cause de son attitude pendant la guerre mondiale. » Nous voulons espérer que, par contre-coup, tout professeur suisse qui se respecte jugera le livre de Kluge

indigne de figurer dans la liste des livres scolaires de chez nous !

Depuis quelque temps, du reste, le résumé de Wychgram, paru à Leipzig, tendait à se substituer à celui de Kluge. Bien qu'il soit un guide excellent, ni son agencement ni son style n'en font un manuel scolaire, puisqu'il a été écrit afin de servir d'aide-mémoire aux personnes qui *enseignent* la littérature allemande.

La lacune très réelle qui existait dans ce domaine pour les élèves suisses vient d'être comblée par deux distingués professeurs genevois, MM. les docteurs Schenker, professeur au gymnase, et Hassler, professeur à l'Ecole supérieure des jeunes filles. Ils ont publié dernièrement une *Introduction à la littérature allemande*¹ qui remplit toutes les conditions que nous attendions d'un tel ouvrage. Le style en est d'une grande simplicité alliée à une bonne tenue littéraire ; c'est dire qu'il doit être accessible à tout élève secondaire ayant étudié l'allemand pendant quatre ou cinq années. Les auteurs ont limité leur exposé aux chapitres essentiels, sans négliger toutefois de marquer les traits d'union qui relient entre elles les grandes époques de l'histoire littéraire. Ils ont ainsi rompu avec une tradition trop longtemps respectée : celle d'un enseignement qui submerge les connaissances essentielles par des détails inutiles. Ils n'ont pas confondu le point de vue du savant qui domine la matière dont il parle avec celui de l'élève qui apprend encore. Dans un tel travail, la difficulté est de se limiter ; nous admirons sans réserve la façon dont MM. Schenker et Hassler l'ont surmontée ; et les maîtres suisses leur seront reconnaissants de la place qu'ils ont su accorder aux auteurs de notre pays sans enlever à l'ensemble son caractère objectif. Nos enfants bénéficieront d'une possibilité qui a été refusée à notre génération : celle d'étudier la littérature allemande sans être obligés de subir les hyperboles et les appréciations partiales d'auteurs dont la vision de la « plus grande Allemagne » trouble le jugement². Il y a dans la masse des œuvres de langue allemande, tout particulièrement dans celles qui ont paru avant 1870, des éléments idéaux d'une valeur humaine et universelle si grande, que

¹ *Einführung in die deutsche Literatur*, 128 pages ; Payot, Lausanne. Prix 1 fr. 60.

² Citons à titre d'exemple le grand ouvrage *Geschichte der deutschen Literatur* de E. Engel.

c'était pitié vraiment de voir quel esprit de boutique inspirait divers auteurs d'histoires littéraires récentes¹.

Tout consciencieux qu'il est, le travail de MM. Schenker et Hassler eût été insuffisant au point de vue pédagogique et pratique, si une anthologie méthodiquement conçue ne l'avait accompagné. C'est ce qu'ont compris les auteurs de l'*Einführung in die deutsche Literatur*, et ils ont publié en même temps un *Lesebuch zur Einführung in die deutsche Literatur*² qui fournit au lecteur du premier ouvrage les textes dont il a besoin pour que son savoir soit autre chose qu'un savoir de mémoire, et devienne vécu par le contact direct avec les auteurs. Une anthologie ne s'analyse pas ; disons seulement que celle que nous signalons trouvera son emploi le plus utile pour les élèves qui étudieront en même temps l'introduction qui lui sert de base. Les jugements d'auteurs et d'œuvres que renferme celle-ci se réfèrent aux exemples contenus dans l'anthologie qui les accompagne. On conçoit combien il serait erroné de séparer ces deux ouvrages.

Nous voudrions formuler deux vœux en terminant. Le premier s'adresse aux auteurs et à l'éditeur de ces deux livres : c'est qu'un lexique vienne sans trop tarder faciliter le travail des élèves qui les utilisent. Une simple brochure, renfermant pour chaque texte la liste et l'explication des mots qui ne sont pas d'un usage courant, y pourvoira.

Notre deuxième vœu va aux autorités scolaires, au personnel enseignant de nos gymnases et à tous ceux qui préparent un examen supérieur d'allemand. On devine en quoi il consiste : l'ouvrage de MM. Schenker et Hassler doit remplacer chez nous les anthologies et les résumés de littérature allemande publiés en Allemagne.

ERNEST BRIOD.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN DEUXIÈME ANNÉE DU DEGRÉ INFÉRIEUR (Fin).

(Rapport présenté à la Conférence du district de Vevey, le 10 novembre 1917.)

II. **Lecture.** — La seconde division de l'enseignement du français est la lecture. Je ne m'y arrêterai pas longtemps. Les écoliers de 8 à 9 ans ont surtout besoin d'apprendre le mécanisme de la lecture. On choisira des morceaux simples

¹ Citons encore une soi-disant nouvelle édition de l'excellente *Geschichte der deutschen National-Literatur*, de Vilmar, par un certain prof. Macke, conçue, celle-là, au point de vue strictement confessionnel et pour laquelle Luther n'a pas existé !

² Même éditeur, 318 pages, prix 3 fr. 50.

et courts, lus à voix nette et avec intelligence. On fera observer les signes de ponctuation : le point, le point d'interrogation et d'exclamation. On recherchera les idées principales, on étudiera les termes nouveaux au point de vue du sens et de l'orthographe. Notre nouveau livre de lecture, *Mon second Livre*, est certainement un moyen magnifique au triple point de vue de la quantité, de la qualité et du classement des morceaux. Depuis que nous avons le bonheur de le posséder, les enfants lisent beaucoup plus à la maison et apprennent plus rapidement le mécanisme de la lecture. Il facilite beaucoup notre tâche. Si la maîtresse sait s'en servir d'une façon intelligente, si elle choisit ses morceaux le plus possible en rapport avec le reste de l'enseignement, si elle explique les mots et les termes nouveaux, si elle fait régulièrement raconter et tirer l'idée générale ou dégager la leçon morale du récit, je crois que l'enseignement de la lecture et de la récitation sera varié, intéressant, et qu'il agrandira sensiblement le cercle des connaissances de l'enfant.

III. Vocabulaire, orthographe et grammaire. — Il reste enfin le troisième point, c'est-à-dire le vocabulaire, l'orthographe et la grammaire. C'est le point épineux, le plus complexe, le plus difficile à enseigner.

1^o Voyons d'abord *le vocabulaire et l'orthographe*. Notre plan d'études nous dit : « Choix de mots tirés des leçons et groupés selon leur signification ou leur espèce ; dictées simples et courtes servant d'application. »

On peut dire qu'il y a deux sortes de vocabulaires : le *vocabulaire de sens*, qui s'occupe de la signification des mots, et le *vocabulaire orthographique* qui s'inquiète de la forme orthographique absolue du mot. Pour comprendre une langue (et c'est le premier but de l'enseignement du français), il est nécessaire d'en bien connaître le vocabulaire de sens, et c'est de celui-là qu'il faut s'occuper tout d'abord. Le jeune enfant comprend bon nombre de mots, mais il ne les comprend qu'employés dans les phrases qu'il fait lui-même pour exprimer ses pensées. Le devoir de l'école et surtout des premières années d'étude est d'enrichir et de développer le vocabulaire restreint de l'enfant. Ce sera le travail de toutes les leçons, exactement comme pour l'élocution. Dans ses exposés, le maître prendra soin de toujours employer des mots et des expressions à la portée des élèves. S'il lui arrive parfois d'en employer qui ne soient pas parfaitement connus, il n'y a pas lieu de s'en alarmer, la suite des idées aidera à la compréhension, surtout s'il s'agit d'un domaine concret (le mot : bataille). S'il s'agit au contraire d'idées abstraites, le sens des mots ne peut être précisé que lorsqu'on connaît bien la phrase dans laquelle ils sont employés (les mots : toucher, vue). C'est pourquoi les textes suivis sont nécessaires si l'on veut qu'un terme nouveau soit bien compris et assimilé. C'est cette raison qui a engagé les auteurs de livres de vocabulaire à composer des textes sur des sujets divers et à en extraire les mots essentiels. Quant à nous, qui n'avons pas le bonheur de posséder un livre de vocabulaire construit sur cette base, nous pouvons choisir nos phrases ou nos exemples dans notre livre de lecture, ou, ce qui vaut encore mieux, composer nous-mêmes un petit texte pour nos leçons de vocabulaire. Nous le faisons lire, nous l'expliquons, le faisons raconter, puis nous en tirons

les mots nouveaux qui seront écrits au tableau noir et soigneusement expliqués au point de vue du sens. Puis, comme il importe de ne pas séparer complètement le vocabulaire orthographique du vocabulaire de sens, il faudra attirer l'attention de l'enfant sur l'orthographe de ce mot, le lui faire copier dans un cahier *ad hoc*, et apprendre. Enfin, comme exercice d'application, on le lui dictera, soit isolément, soit (et c'est mieux encore) dans un texte suivi, à condition que celui-ci ne renferme que des éléments connus. J'ai insisté plus haut sur l'importance de la dictée, et de la dictée préparée, surtout avec nos jeunes élèves. J'y reviens encore, car il est absolument inutile de faire écrire à un enfant de deuxième année scolaire des mots qu'il n'a peut-être jamais vus écrits, en tout cas jamais étudiés.

2° La tâche de *grammaire* pour la seconde année n'est pas considérable : on doit faire (d'après le plan d'études) trouver le nom, le qualificatif, le verbe, le déterminatif et le pronom dans la proposition ; étudier l'accord du qualificatif et l'accord du verbe avec son sujet à la 3^{me} personne. Exactement comme pour le vocabulaire, on présentera les différentes difficultés grammaticales dans un texte suivi très simple qu'on aura composé spécialement ou tiré d'un morceau de lecture, et on l'écrira au tableau noir. Disons par exemple que l'on veut étudier l'accord des qualificatifs : On composera deux petits textes, l'un au masculin : — Henri est un *gentil petit* garçon, il est *obéissant, appliqué*, etc... — et l'autre au féminin : — Jeanne est une *gentille petite* fille, etc... — On mettra ces deux textes en regard l'un de l'autre, on en extraira les qualificatifs, on fera comparer les qualités d'Henri avec celles de Jeanne. On fera comprendre à l'enfant ce que c'est que le genre, comment on marque le féminin dans les qualificatifs, on lui apprendra même une petite règle très courte. Puis viendront les exercices d'application oraux et écrits : peut-être une proposition que l'enfant doit compléter au moyen d'un qualificatif, ou bien une dictée renfermant des qualificatifs que l'élève accordera avec un nom. On procédera de même pour tous les nouveaux cas qui sont dans notre programme.

J'ai insisté tout à l'heure sur le fait qu'il ne fallait pas séparer l'analyse de la grammaire ; c'est surtout vrai au commencement des études : dans ces petits textes, il importe qu'à chaque phrase l'élève sache bien de qui ou de quoi on lui parle, qu'il sache également ce que fait la personne, l'animal ou l'objet dont il est question. Vers la fin de la deuxième année, l'élève doit pouvoir facilement décomposer une proposition en ses trois éléments : sujet, verbe et complément.

Il importe dans l'enseignement du français de ne pas perdre de vue le principe de la *concentration*. La base solide sur laquelle reposera tout l'édifice, c'est l'ensemble des connaissances de l'enfant, et bien que cette base soit en quelque sorte en dehors de la langue (puisqu'elle repose sur les leçons de choses et de géographie locale), c'est autour de ce noyau que se groupent les diverses disciplines qui constituent l'enseignement de la langue maternelle.

* * *

Voilà d'une façon générale comment la plupart des maîtres et maitresses comprennent aujourd'hui l'enseignement du français dans la deuxième année d'école.

La tâche est certainement très grande et les difficultés sont nombreuses. Cependant nous ne manquons pas de moyens d'enseignement; nous avons déjà en mains pas mal d'instruments, d'outils, nécessaires à notre travail, mais peut-être y aurait-il quelques perfectionnements à apporter. Je dois dire que nos autorités se sont beaucoup occupées ces dernières années de l'enseignement du français, et nous avons bénéficié de leur initiative. Au degré inférieur, nous sommes admirablement outillés pour la lecture. Nous avons « Mon premier Livre » qui enseigne au petit élève la lecture phonétique d'une façon très intelligente et très simple. Puis en seconde année : « Mon second Livre » si varié et si riche d'idées, et qui est, si l'on s'en sert d'une façon rationnelle, une mine vraiment inépuisable.

Sommes-nous aussi bien outillés pour le vocabulaire, l'orthographe et la grammaire? Là, je dois répondre non, et c'est pourquoi il y a tant de flottement, tant d'hésitation, de décousu et quelquefois de laisser-aller dans cet enseignement. Nous manquons d'un guide précis. Chaque leçon de vocabulaire ou d'orthographe demande une préparation minutieuse de la part du maître. Il faut choisir ses mots, ses exemples, les écrire au tableau noir, ce qui prend beaucoup de temps, les faire copier par les élèves, ce qui demande une surveillance intense, car les enfants de huit ans ont de la peine à copier sans fautes; puis ils écrivent mal, de sorte que la forme calligraphique du mot est défectueuse, et lorsque l'enfant apprend à la maison les mots qu'il a copiés dans son cahier aussi bien qu'il a pu, il s'imprime dans la tête une forme fausse. Et puis surtout, ce qui nous manque, ce sont les exercices. Composer soi-même tous les exercices d'application, c'est un travail énorme pour le maître; ce travail est même si peu possible que le nombre de ceux qui s'y astreignent est plutôt restreint. Toutes ces difficultés tomberont d'elles-mêmes le jour où nous aurons un manuel. Le degré intermédiaire vient d'être doté d'une grammaire extrêmement utile et que chacun, je crois, a accueillie avec satisfaction. Le même privilège attend le degré supérieur très prochainement. Il faut espérer que le tour du degré inférieur viendra aussi un jour.

Je n'ai pas à présenter ici de conclusions, puisque ce travail n'est qu'une introduction. Que l'on me permette seulement d'émettre un vœu : c'est que nous ayons bientôt un guide pour l'enseignement du français en deuxième année d'école, c'est-à-dire un livre dans le genre de ceux de Vignier et Sensine, bien gradué, rempli de jolies images et de textes faciles, et renfermant des exercices nombreux et variés.

MARGUERITE JAYET.

LE RAJEUNISSEMENT DES CADRES

Réponse à M. Cartier.

L'Educateur, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande, me fait les honneurs d'une lettre ouverte de M. Cartier, instituteur à Payerne, dans son n° du 2 mars 1918. C'est presque un véritable réquisitoire dont l'injustice, parfois violente, ne m'empêche de reconnaître ni la portée ni la valeur. Je fais toutefois les plus expresses réserves sur les intentions de son auteur, et sans

aucune suspicion de ma part, il me permettra d'apporter quelques retouches à ce portrait — double face, qui fait décidément trop état de quelques déclarations fantaisistes que seul contrecarrera bien vite une remise au point de la réalité.

Je fais en outre mille amitiés à M. Cartier, d'abord parce que c'est un charmant homme et parce qu'il devient, involontairement, sans doute, le meilleur défenseur de mes idées.

A tout ce fatras de questions, en toute loyauté, voici ce que je peux dire à mon honorable contradicteur :

Lors de la discussion en 2^e *débat* du projet de décret revisant la loi sur les traitements du personnel enseignant primaire, je me suis permis de poser au Chef du Département de l'Instruction publique une simple question, de *vive voix*, qui n'avait d'autre but que de demander au Conseil d'Etat si cette autorité avait envisagé les effets que pourraient avoir les décisions prises sur les pensions de retraites de nos instituteurs. La loi de revision elle-même étant déjà votée *article par article en 2^e débat*, mon intervention ne pouvait avoir d'autre but que *d'amorcer l'idée d'une revision fondamentale de la loi sur les retraites et de l'harmoniser à la nouvelle loi sur les traitements, ces deux lois formant selon moi un tout parfaitement inséparable.*

Toute autre interprétation de mon attitude serait anéantie du fait même de la réponse de l'honorable Chef du Département de l'Instruction publique, qui n'a pas hésité à reconnaître que le Conseil d'Etat s'en était déjà préoccupé, sans toutefois songer à bref délai à une revision de la loi sur les pensions de retraites.

Je reconnais toute la délicatesse de la matière, mais il faut avoir le courage de dire bien haut que l'impossibilité matérielle à faire remplir à la loi actuelle sur les retraites du corps enseignant le but que le législateur en attendait est manifeste : permettre à nos régents et régentes de prendre, après une carrière de labeur, le repos dont un grand nombre auraient besoin.

Il n'est pourtant pas nécessaire de traiter plus à fond ce sujet pour démontrer dans cet organe professionnel, que les nouvelles dispositions améliorant la loi sur les retraites n'ont diminué que dans une faible mesure les soucis de ceux qui abandonnent la vie active. Le but n'est donc pas atteint et les inconvénients subsistent ; ces derniers se sont même fortement aggravés, pour des raisons trop connues ; j'en appelle ici aux doléances très justifiées des anciens retraités de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, et je renvoie mon honorable contradicteur à la lecture d'un passage particulièrement saillant de l'exposé des motifs du Conseil d'Etat sur la revision de 1917 :

« Notre corps enseignant vieillit, c'est-à-dire que la moyenne des années de service augmente régulièrement. Il en résulte une réelle diminution du travail accompli, les maîtres trop âgés ne pouvant plus consacrer des forces suffisantes à l'éducation de la jeunesse. »

La vérité se recherche plutôt dans la nuance, mais ne pensez-vous pas qu'en pareille occurrence, le coup sec d'une argumentation comme celle-ci jette une tout autre clarté.

Au reste, y a-t-il dualisme d'intérêt entre votre vaillante corporation et la chose publique ? Vous semblez le redouter. Apparemment peut-être ; en réalité, non. Ces intérêts se confondent, à condition toutefois qu'on veuille bien converger et qu'on cherche à s'entendre.

L'organisation rationnelle de la retraite répond à un sain idéal de justice, n'en déplaise à nos économistes qui parlent à tout propos de l'augmentation effrayante des travailleurs de l'Etat ; notre pays qui confie aux instituteurs la plus noble mission qu'il puisse leur confier aurait dû depuis longtemps le comprendre. Au surplus, le peu qui a été fait n'est qu'un *commencement à une œuvre plus vaste, que l'avenir devra généraliser*, pour achever l'émancipation de ceux qui, comme vous le dites si justement, restent à la tâche, parce que leur pain quotidien demeure le cruel objet de leurs préoccupations.

Est-ce trop vous demander, Monsieur Cartier, que nos efforts communs hâtent cette grande œuvre de vraie solidarité sociale ?

Orbe, 3 mars 1918.

RAVUSSIN, député.

Note de la Rédaction. — Nous pensons que la réponse de M. le député Ravussin est de nature à donner satisfaction à ceux qui ont tiré du compte rendu incomplet des journaux sur la discussion du Grand Conseil vaudois, des conclusions que la lettre ci-dessus vient heureusement rectifier. C'est pourquoi nous déclarons close dans notre journal la polémique ouverte sur cette question.

INFORMATIONS

Classes surchargées. — M. Stäheli, instituteur à Freidorf (Thurgovie), nous informe qu'il est occupé à la rédaction d'un travail sur la question des classes surchargées. Il aimerait se documenter et recevrait avec reconnaissance des communications sur les inconvénients constatés par les maîtres dont les classes sont trop nombreuses ou logées dans des locaux insuffisants.

L'art à l'école. — Une maison suisse, Ringier et Cie, à Zofingue, entreprend la publication d'une série de planches en héliogravure destinées à l'ornementation des classes. Il s'agit de reproductions de tableaux de maîtres de notre pays, du format de 70 cm. sur 50, livrées au prix de fr. 4 pièce. Les deux premières feuilles de cette série viennent de paraître ; le sujet de la première est « La mort de Winkelried », d'après le tableau de Conrad Grob (musée de Berne), celui de la deuxième est « Chevaux dans un chemin creux » (musée de Bâle), du célèbre animalier Koller. Ces reproductions sont excellentes. L'initiative de la maison Ringier et Cie nous fait entrevoir enfin la possibilité de doter nos écoles, avec une dépense modeste, d'un véritable musée en miniature, bien propre à égayer nos classes au moyen d'un art vraiment national.

Ajoutons que la maison édite, pour le prix de fr. 1,20, un tableau du Conseil fédéral qui peut aussi prendre place aux murs de nos écoles, et dont la Direction de l'Instruction du Canton de Berne vient de faire une commande importante.

REVUE DES IDÉES

Publications pédagogiques en Suisse romande. — Nos lecteurs neuchâtelois ont eu la primeur, dans le *Bulletin mensuel* du Département de l'Instruction publique de leur canton, d'une remarquable étude de M. le professeur Arnold Reymond sur *Les méthodes pédagogiques et leur application dans les écoles d'Etat*. C'est une synthèse excellente des divers mouvements d'idées qui cherchent à orienter l'enseignement public vers des méthodes plus vivantes, moins stéréotypées, et à débarrasser les programmes des éléments inutiles qui absorbent une bonne part de l'activité du maître et des élèves et encombrant nos manuels scolaires sans que le résultat corresponde à tant d'efforts. Substituer à un enseignement où la mémorisation pure tient encore une place excessive une *éducation* basée sur une véritable connaissance de l'enfant, apprendre à apprendre plutôt que de prétendre tout enseigner, rechercher cette culture générale qui consiste dans la connaissance approfondie de quelques sujets essentiels et dans l'acquisition d'une méthode personnelle de travail bien plus que dans de vagues notions encyclopédiques, tel est le but général que M. Arnold Reymond propose à nos efforts. A défaut d'une réalisation intégrale et immédiate à laquelle on ne saurait prétendre, il voudrait à tout le moins qu'on s'inspirât des idées suivantes, qui lui servent de conclusion :

1^o Les écoles d'Etat devraient, et dans la mesure où les résultats s'en imposent, tenir compte des méthodes et des découvertes de la psychologie expérimentale ; au besoin, elles pourraient contribuer à ces découvertes en recueillant des documents et en se prêtant à certaines expériences prudemment conduites.

2^o Elles devraient en outre s'intéresser plus qu'elles ne le font aux tentatives des écoles privées ou des instituts pédagogiques pour renouveler les méthodes d'enseignement. Elles ne devraient pas, par la trop grande exigence de leurs programmes, décourager ces tentatives et les faire retomber dans l'ornière de la routine.

3^o Pour rendre le contact plus vrai entre les maîtres et les parents et par suite avec les élèves, une heure spéciale de réception par semaine ou tous les quinze jours pourrait être prévue à l'horaire de chaque maître.

4^o Enfin et pour vivifier l'enseignement, pour en modifier peu à peu les méthodes et le programme, il faudrait instituer quelques heures d'instruction désintéressée qui seraient remplies au gré du maître et des élèves, en dehors de tout programme.

* * *

Si M. Reymond n'articule, dans ses conclusions, que des exigences facilement réalisables dans le cadre actuel des études, son collègue M. Albert Malche, professeur à l'Université de Genève, directeur de l'enseignement primaire de ce canton, reprend le problème de l'éducation secondaire et classique par la base. Il y a deux éléments dans l'admirable brochure qu'il vient de publier sous le titre *Le Collège et la Vie*¹ : un élément purement genevois, qui traite la « ques-

¹ A Genève, chez « Sonor », 48, rue du Stand. Prix : 1 fr.

tion du Collège de Genève » telle que les circonstances la posent à nos Confédérés de la cité de Calvin ; et un élément universel qui dépasse de beaucoup le premier en importance.

D'autres villes ont réalisé dès longtemps cette division en collège inférieur et gymnase que réclame M. Malche, avec bâtiments distincts et personnels enseignants différents. Mais qui nous donnera ce Collège idéal et si peu chimérique pourtant que la plume magique de M. Malche le fait vivre sous nos yeux d'une vie débordante de joie féconde et d'activité créatrice ? Qui nous débarrassera de la tradition scolastique qui nous étreint et condamne des garçonnets de 10 ans à Lausanne, et 12 ans à Genève et ailleurs, à s'étioler sur des abstractions dont les déclinaisons latines ne sont que les plus encombrantes, alors que leurs yeux ne demanderaient qu'à s'ouvrir tout grands sur les merveilles de la nature ? Qui aura le courage de reconnaître qu'au vingtième siècle le latin n'est plus, ne peut plus être l'élément essentiel d'une école pour *enfants* ? non qu'il ne soit un élément important dans une solide éducation de l'esprit ; mais, remarque M. Malche, « son étude prématurée cause une perte de temps considérable et dégoûte les enfants au moment même où il pourrait les payer de leurs peines ? ¹ » Qui saura enfin introduire dans les établissements d'instruction qui préparent l'élite de la nation, ce principe que les mots ne s'acquièrent que par les idées, et que les idées ne s'acquièrent que par l'observation, par l'induction, par l'action ? Qui mettra fin aux généralisations prématurées, au dogmatisme qu'une tradition théologique impose, aujourd'hui encore, à l'éducation de l'enfance de chez nous ? Qui réhabilitera le travail de la main dans celles de nos écoles qu'un intellectualisme infécond fige dans des formes surannées ? Ne voit-on pas qu'un âge nouveau, des besoins nouveaux appellent une éducation nouvelle et que ce n'est que par l'action qu'on préparera les hommes d'action qu'il nous faut ? Il est une école pédagogique qui, en divers pays, cherche depuis bientôt un siècle à réaliser une éducation dont l'intérêt, les procédés inductifs et la connaissance de l'enfant soient le principe de vie : c'est l'école pestalozienne et toutes celles qui se réclament d'elle, avant tout cette école herbartienne que M. Malche semble tenir pour responsable de notre excès d'intellectualisme, et dont le tort fut de condenser en formules des idées qui devaient être des principes d'action. Mais ce jugement quelque peu téméraire de M. Malche n'enlève rien à la valeur de son magnifique plaidoyer.

Que les sceptiques lisent *Le Collège et la Vie*. Ces pages sont de celles qui durent plus que les circonstances qui les ont fait éclore. E. B.

ENFANCE ET ADOLESCENCE

Il n'y a pas d'âge de la vie où des individus presque contemporains soient plus différents entre eux que dans cette période qui va de l'enfance à l'adolescence. Vous pouvez concevoir une discussion intéressante pour les deux parties

¹ Le latin vient d'être introduit à la section pédagogique du Gymnase de Genève ; or les élèves qui en avaient fait trois ans autrefois et ceux qui n'en avaient jamais fait se sont trouvés sur le même pied à la fin de l'année !

entre un homme de vingt-cinq ans et un de soixante, mais non pas entre deux garçons dont l'un a douze ans et l'autre dix-huit.

Le collégien de septième termine sa seconde enfance. Sa santé s'est généralement affermie. Il est en parfait équilibre avec son milieu. C'est un sauvage, heureux d'être au monde et d'y voir clair. Sa vie affective est encore très simpliste et c'est pourquoi il a l'âme insouciant et joyeuse. Il admire la force, l'adresse et l'ingéniosité, et même la ruse. L'existence recluse et les villes lui sont obscurément des géôles. Son ivresse, c'est l'air libre, les jeux, la pleine nature, qu'il saccage, du reste. Ses sens aiguisés l'orientent vers les objets concrets, vers la vie extérieure, vers la pratique et vers l'action. Son esprit n'est guère ouvert encore à la causalité, à peine à l'analyse et à la coordination. Une curiosité infatigable le porte d'un but à l'autre, tous précis, tous à brève échéance ; et chacun est plus doré, à ses yeux, que le précédent. De vie intérieure, point d'apparence : c'est encore un fleuve souterrain. Son attention, très éveillée pour les impressions périphériques, dort pour toute abstraction ; et de même sa mémoire, qui reste prodigieuse.

Cet être, tout sensoriel, tout immédiat, a, des choses, une conception à la fois nette et fermée, fort éloignée de la nôtre. On a dit de lui que son goût est de faire continuellement des expériences de physique et cela est vrai. Les gens de métier sont bien vite ses amis : ils fabriquent des objets avec de la matière ! Sa moralité, enfin, est celle du groupe, du clan : l'hétérogène est l'ennemi ; le juste, dont il a un vif sentiment, n'est bien perçu, cependant, que lorsqu'une injustice lèse son besoin du conforme. Dans le fond, nos recommandations et nos critiques le laissent froid, à moins que ce ne soit la mère aimée qui les traduise, ou un de ces maîtres dont il accepte volontiers l'ascendant ; à moins aussi, le sauvage, qu'une sanction précise ne soit en vue !

Age de l'habitude, où les suggestions et l'automatisme ont tant de prise ! Age charmant, et qui évoque l'âge d'or ou le paradis perdu, comme si ces bons-hommes récapitulaient quelque phase chelléenne, que sais-je, où vivre était léger sous un ciel toujours bleu.

Au contraire, chez le collégien de la seizième année, « un fracas formidable annonce l'approche du soleil » ¹. C'est que, durant les années de la puberté qui commence, va s'accomplir en lui une évolution physique et psychique si puissante qu'elle équivaut à une seconde naissance.

L'enfance, c'est l'humanité primitive qui s'adapte au milieu naturel.

L'adolescence, c'est l'humanité qui prend conscience d'elle-même, qui s'adapte au milieu social et se prépare à collaborer pour la race. L'adolescence, c'est la naissance de l'âme humaine, longtemps déposée dans l'enfance pour une lente et mystérieuse gestation.

On en connaît les prodromes : nous avons tous souri de ces garçons dégingandés, dont la voix sort tantôt de la cravate, tantôt des bottes, et qui arborent une fière chevelure dont le ton fonce comme un pelage d'été.

¹ Goethe, dans le second Faust, cité par Færster (*L'Ecole et le caractère*, 4^e édit. p. 228).

Mais ce qu'on ne voit pas, c'est tout le régime physiologique qui s'exalte : la puissance digestive, la capacité respiratoire, la circulation sanguine, les sécrétions, la pigmentation prennent une intensité étonnante.

De même, l'être moral se réorganise sur un plan tout nouveau et c'est cette transformation grandiose et redoutable qui constitue la crise de l'adolescence. Son caractère, c'est le déséquilibre : chutes et coups d'aile. « Je sens deux natures qui luttent en moi », a dit le poète. Ah ! ce ne sont plus les jours paisibles et si remplis de naguère ! On ne s'endort plus recru d'une souriante fatigue.

Le fleuve souterrain a débordé. Il charrie un flot trouble et tous les matériaux de la structure prochaine. Les instincts sociaux émergent : voici l'amour-propre, les préoccupations sexuelles, la timidité, traversée de bouffées de courage ; voici les vastes projets. La vie affective s'élève jusqu'à des états de sensibilité parfois morbides. Tout affecte l'adolescent et la nature même entre dans le drame de son âme toute vêtue d'une magnificence insoupçonnée. Il suit avec délices les illusions fugitives qui le hantent. Qui de nous n'a connu ces états crépusculaires de l'imagination où l'on passe en rêveries tant d'heures, tant de jours ?...

Mais ce n'est pas tout. La vie est là, si compliquée, et l'univers roule sur nos têtes. Déconcerté, démuni, par où s'attaquer aux énigmes de l'être ? Malédiction de Rolla, frisson métaphysique, doutes, audaces ! On a besoin de discuter afin de vérifier par là ses essais de généralisation. Les amitiés d'adolescent se complaisent à ces logomachies : que de systèmes ébauchés en se raccompagnant dix fois de porte à porte !

Alors, toutes les valeurs morales sont et doivent être remises en question. L'adolescent, qui souffre de ce qu'on a appelé « l'anarchie des tendances », doit être provisoirement un anarchiste intellectuel si l'on veut qu'il devienne ensuite un homme qui a conquis de haute lutte son unité. Il a droit, dans cette crise, à notre respect le plus délicat, à notre virile sympathie. Souvenons-nous : l'enjeu était la vie et il faut croire que la partie est sérieuse puisqu'à chaque génération il en est qui préfèrent la quitter. Souvenons-nous !

Mais dans ce bouleversement, il reste de l'espoir pour l'éducateur. Par une sorte de réflexe de défense, l'adolescent se réfugie dans la vie du sentiment qui est la seule où tous les contraires peuvent coexister. Et c'est là une riche mine d'où l'on peut tirer des trésors. Il est accessible aux émotions de la poésie, des beaux-arts, du paysage. Individualiste farouche, il répond aux appels de l'honneur. Il est surtout, et sans hésiter, l'homme lige et le frère d'armes de tous les Roland de l'idéal. L'enthousiasme : où ne mènerait-on pas la jeunesse avec de l'enthousiasme ! Car tout adolescent digne de ce beau nom est un chevalier errant qui est parti, à travers la forêt de la vie, pour la quête du Graal.

(Le Collège et la Vie.)

ALBERT MALCHE.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

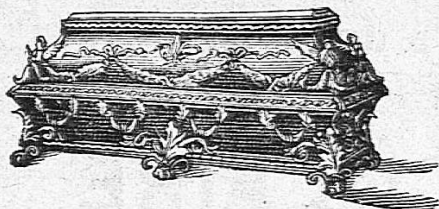
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE

Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

Ecole supérieure de commerce des jeunes filles de la ville de Berne

Préparation générale et professionnelle. Cours de deux et de trois ans. Cours spéciaux de langue allemande pour élèves de langue française. Les élèves terminant avec succès la troisième année sont reçues de droit à l'Université (faculté des sciences sociales et politiques).

Examens d'admission : les 21 et 22 mars 1918, à 8 h. du matin, bâtiment scolaire, rue Monbijou, 25. Ouverture du cours d'été : le 16 avril 1918.

Adresser les demandes d'inscription, avec certificats et acte de naissance, d'ici au 16 mars 1918, au directeur
Dr K. FISCHER.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



L'Intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education
(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.



ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

MAIER & CHAPUIS

10

0/0

au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.



Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la

CHEMISERIE



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

EDITION FÆTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ☞ Vevey ☞ Neuchâtel

La maison FÆTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉREAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉÂTRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

*dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.*

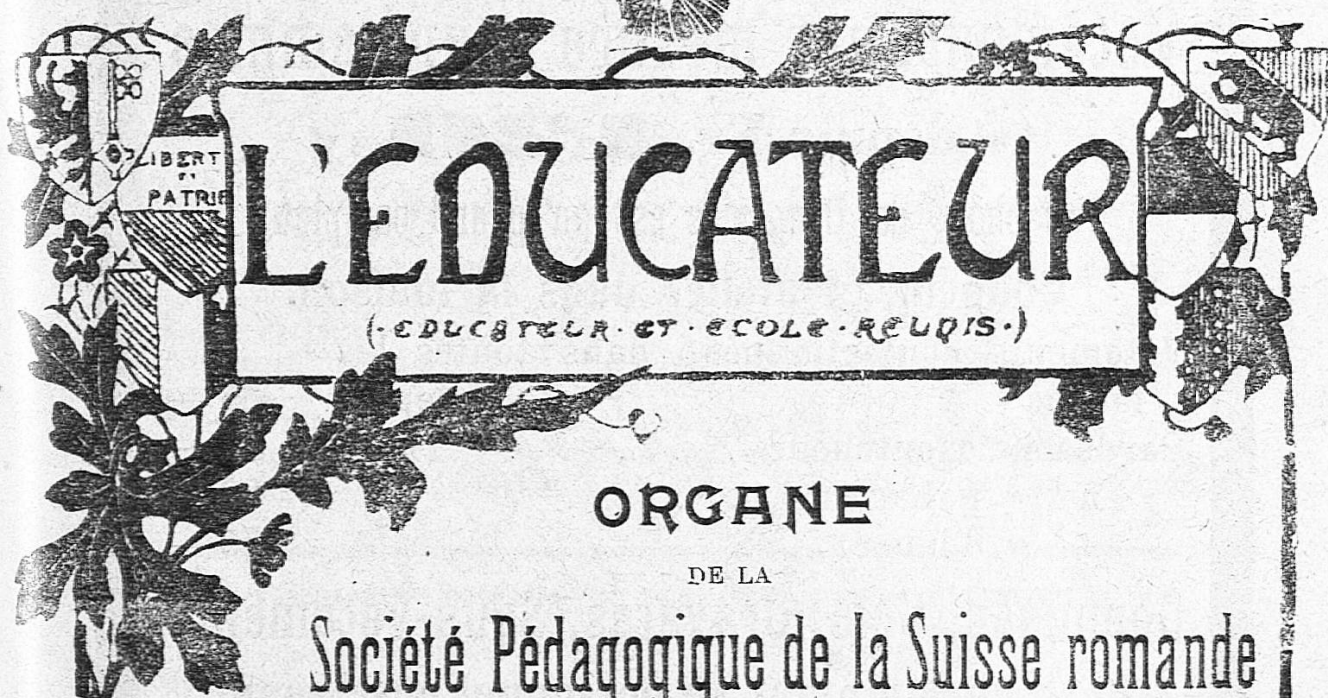
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{re} ANNÉE — N° 12.

LAUSANNE. — 23 mars 1918.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Vêtements sur mesure pour hommes depuis Fr. 120

Le choix de Draperies est au grand complet
Coupeur et atelier dans la maison.

Vêtements confectionnés, dans toutes les	
façons	depuis 65 —
Pardessus caoutchouc	» 55 —
» gabardine	» 80 —
» d'hiver.	» 55 —

Chemises, Cols, Cravates, Sous-vêtements
10 % au comptant au personnel enseignant

AU PHÉNIX

Maison du pays.

Rue du Pont, 1

A. PIGUET

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1917 et 1918 les mêmes dividendes que pour les 5 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schæchtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11, Lausanne.

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement secondaire

Ecole professionnelle d'Yverdon pour mécaniciens et mécaniciens-électriciens.

Un poste de mécanicien-assistant chargé d'une partie de l'enseignement et de divers travaux de bureau est au concours.

Entrée le 1^{er} mai 1918.

Traitement initial : 3000 fr. avec augmentations réglementaires cantonales et communales.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au directeur de l'école.

Adresser les offres avec curriculum vitae et, le cas échéant, certificats, au Département de l'instruction publique, 2^e service, Lausanne, jusqu'au 1^{er} avril, à 6 heures du soir.

Gymnase et Collège scientifiques cantonaux.

Un poste de maître de sciences naturelles est au concours.

Obligations légales.

Pour renseignements, s'adresser au Département d'instruction publique, 2^{me} service ou au directeur de l'établissement.

S'inscrire au Département en envoyant un curriculum vitae, jusqu'au 2 avril, à 6 h. du soir.

Ecoles primaires

Cours complémentaires

Les indemnités dues au personnel enseignant primaire pour les **cours complémentaires** de l'hiver 1917-18 pourront être touchées dès le 22 mars aux recettes de district. P 31055 L

Pour les instituteurs du district de **Lausanne** et ceux du cercle de **Ste-Croix**, ces indemnités sont payables à la Banque cantonale vaudoise.

Dans sa séance du 16 mars 1918, le Conseil d'Etat a nommé :

MM. Marcel LENOIR et Jean BRIOD, licenciés ès-sciences de l'Université de Lausanne en qualité de maîtres de sciences au collège de Vevey, ce à titre provisoire.

Ecole suisse de Céramique

Chavannes-Renens

Etablissement officiel subventionné par la Confédération et l'Etat de Vaud. L'Ecole forme des potiers et des céramistes. La durée de l'apprentissage est de deux ans. L'année scolaire commence le 1^{er} mai. Age d'admission 15 à 17 ans.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 avril.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à la Direction.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

Librairie **PAYOT & Cie**, Lausanne

Chrestomathie française du XIX^e siècle

PAR

HENRI SENSINE

avec une préface de **M. GUSTAVE MICHAUT**

Maître de conférences à l'Université de Paris.

2 volumes in-16 de plus de 700 pages.

I^{re} PARTIE
LES PROSATEURS

II^{me} PARTIE
LES POÈTES

Chaque volume relié toile anglaise, fr. **6.**—

La Chrestomathie française du XIX^e siècle de M. Sensine est un ouvrage unique en son genre.

Par le choix judicieux des auteurs et des morceaux, par la classification par périodes et par écoles, par les notices littéraires consacrées à chaque écrivain, cette œuvre, aussi riche qu'originale, n'est pas seulement une anthologie des plus belles pages de l'époque, mais constitue une véritable histoire de la littérature française au XIX^e siècle.

La Chrestomathie française du XIX^e siècle rendra de précieux services à toutes les personnes qui enseignent le français, car elle répond à un réel besoin. Elle peut être employée avec profit dans les écoles normales, dans les collèges et dans les lycées, et elle sera très utile aux étrangers comme le guide le plus sûr, le mieux informé dans le dédale des productions littéraires du siècle dernier.

Excellent ouvrage à offrir en cadeau à l'occasion d'une première communion ou d'un anniversaire.